

Mais si Claude est encore en prison, Jeanne est libre. Aussi, le 23 mai 1678 lance-t-on l'ordre de la saisir au corps ainsi que ses sœurs, Alexandre et Pernelle Vial, et de les conduire dans **les prisons et conciergeries** du Sénat, à Chambéry. A cet effet, des hommes de justice sont envoyés à Reignier. Ils y apprennent que l'Alexandre et la Pernelle ont quittés les états de S.A.R. depuis environ deux ans. On comprend alors pourquoi ces deux jeunes filles n'ont jamais été inquiétées ni entendues. Quant à Jeanne elle aussi a quitté le pays **dès environ six semaines** ainsi que l'on rapporté tous les voisins. On peut imaginer qu'après l'appel à minima, ses proches l'ont fait fuir. Sans doute a-t-elle trouvé refuge en Franche-Comté.

Arrivés devant la maison où habitaient les Vial, les soldats de justice y trouvent de nouveaux occupants. Les ordres étant les ordres, ils la perquisitionnent néanmoins **dans les tous coins et recoins**. Ils ne trouvent évidemment personne. Ils découvrent que la Perrine Constantin, femme de Claude Vial habite maintenant **dans la maison de dame Baudry** qu'ils perquisitionnent également, sans succès.

Bredouilles, ils repartent à Chambéry mais, sur le chemin du retour, ils s'arrêtèrent à la prison d'Annecy où ils se font remettre Claude Vial pour le ramener dans les prisons du Sénat où il est écroué le 27 mai 1678. Il a donc fallu quatre jours à Maître Guillemain et ses hommes pour faire Chambéry-Reignier et retour.

Et l'instruction du second procès commence. Dès le 6 juin 1678, Claude Vial subit un nouvel interrogatoire. On lui explique qu'il y a eu appel à minima. Il répond que cet appel **lui fait du tort** et s'estime déjà bien condamné puisqu'on lui fait payer des dépens alors que ni lui, ni sa fille, ne sont des sorciers. Il se plaint du juge qui a refusé d'entendre la Jeanne Vial et les nouvelles déclarations de celle-ci qui mettent en cause une **femme nommée Rosseaud de Naz**, paroisse de La Mure. C'est elle qui l'a emmené à la synagogue, qui l'a fait marquer et qui lui a conseillé d'accuser son père. Cette déclaration, la Jeanne Vial l'a **souvent faite dans les prisons d'Annecy en présence du geôlier et sa femme et plusieurs autres**. Claude Vial ajoute que ces personnes peuvent témoigner que sa fille est **simple et folette**.

Le 20 août 1678, Claude Vial est visité à nouveau par un maître chirurgien de Chambéry, qui ne trouve sur son corps aucune marque qui puisse paraître surnaturelle, sauf peut-être, sous l'oreille gauche, près de la mâchoire, une petite tâche noire dans laquelle il a essayé d'introduire une grosse aiguille d'acier un peu émoussée. Il l'enfonce de plus en plus **sans qu'il en soit sorti aucun sang ni sérosité et sans que le dit accusé se soit plaint de douleurs** alors qu'il a mal quand on enfonce l'aiguille en dehors de la tâche.

Les récriminations de Claude sont entendues et on lui demande de citer des personnes susceptibles de témoigner sur les nouvelles affirmations de Jeanne Vial à la prison d'Annecy. Il nomme pour témoins le geôlier et sa femme ainsi que quelques-uns de ses anciens codétenus. Leur audition commence le 24 août et la première à comparaître est **honorabile Jeanne Bogex femme de Maître Antoine Bardet, jadis concierge des prisons de la présente ville d'Annecy, âgée d'environ cinquante cinq ans**. Dans sa déposition, elle évoque l'épisode déjà cité de la rencontre entre Claude Vial et sa fille, qu'elle situe à Noël 1677. Elle raconte comment Jeanne est revenue sur ses aveux pour accuser la femme Rousseaud. Le témoin estime que **la dite Jeanne Vial était un peu faible d'esprit car quand elle avait pris ses repas, elle ramassait les os et les pelures de pommes qui restaient sur la table quoique les chiens les eussent déjà rongés et les mangeait**. Maître Antoine Bardet, âgé d'environ cinquante huit ans, ancien concierge des prisons d'Annecy, confirme la déposition de sa femme mais il situe à **la Saint André (30 novembre) ou le lendemain** la fameuse rencontre entre Jeanne Vial et son père. Il ajoute une description plus précise des diableries prétendument observées par Jeanne à la synagogue et confirme que Jeanne Vial **montrait la marque qu'elle le avait à la cuisse** à tous ceux **qui lui baillaient deux quarts**. Pour lui aussi, la Jeanne Vial était un peu simple.

Défilent ensuite les anciens détenus : Jacques Longéray, laboureur à Belmont, mandement d'Alby, Claude Mermoz, laboureur à la Bastie d'Albanais, habitant aux Ollières, Claude Volland, meunier à Arbusigny, Claude Cerdel, cordonnier à Thônes. Tous confirment les déclarations de Jeanne à propos de la femme Rosseaud et la version de la geôlière. Ils situent cependant aux environs de la Saint André la scène pathétique entre Claude Vial et sa fille. Tous estiment que Jeanne Vial était un peu simple d'esprit : **pour fort peu de chose, pour un morceau de pain, [elle] montrait à ceux qui le demandaient, sa marque qui était près de sa nature et elle ne cachait point sa nature quand elle montrait sa marque**. L'un d'eux se souvient que **Monseigneur l'évêque de Genève**, quand il a visité les prisons pour voir la dite Jeanne Vial avec les autres prisonniers, **disait hautement qu'il ne croyait point cette fille sorcière**. Il affirme qu'un chanoine venu l'examiner était lui aussi du même avis.

Quelle a été la conclusion de cette seconde procédure ? Je l'ignore et je n'en sais pas plus du sort réservé à la femme Rosseaud. Toutefois la sanction pénale contre les Vial a dû être légère car, quelques années après, on retrouve Claude Vial à Annemasse où il décède le 21 décembre 1691, à l'âge de 61 ans.

Je n'ai retrouvé aucune trace des filles Vial, peut-être faudrait-il faire des recherches en Franche-Comté. En revanche on sait ce qu'est devenu Alexandre, un des fils de Claude : on le retrouve boucher à Etrembières à la fin du siècle. En 1697, épouse Gasparde Gex, fille de Perrine Constantin, la troisième femme de son père. Je descend de l'un et de l'autre ; il faut bien assumer ses ancêtres...

C'est cette ascendance qui m'a amené à m'intéresser à l'affaire. J'ai en effet découvert les accusations portées contre Claude Vial dans **Diableries et sorcellerie en Savoie** de Michèle BROCARD-PLAUT. On y évoque l'affaire avec sommairement et avec quelques inexactitudes. Ensuite, Madame Andrée BLANC, qui descend du père de Claude Vial, a attiré mon attention sur le fait que Jean et Renée Nicolas évoquent aussi l'affaire dans **La vie quotidienne en Savoie aux XVIIème et XVIIIème siècles** en donnant les sources. Ceci lui a permis de rechercher les pièces du dossier aux Archives Départementales de Savoie (cote B26) Elle les a dépouillées ou photocopiées pour me les transmettre. C'est grâce à ces recherches (et à son amicale instance) que j'ai pu vous raconter cette histoire. Je m'en suis tenu aux faits tels qu'ils se dégagent des documents de l'époque et j'ai limité au maximum mes commentaires. Cependant, il serait intéressant de faire une étude psychologique des protagonistes et en particulier de Jeanne Vial qui était sans doute fort simple et passablement mythomane. Il faudrait également solliciter l'opinion d'un historien en droit ; il dirait sans doute que Claude Vial a eu la chance de tomber sur des magistrats intelligents car, à cette époque là encore, de nombreux prétendus sorciers ont été condamnés au bûcher sur des accusations moins graves. On pourrait enfin demander l'avis d'un neurophysiologiste et d'un dermatologue à propos de la **marque** de Jeanne Vial et son insensibilité à la douleur.

**André DECERIER**